



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 43005

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois expose a M. le Premier ministre que la diminution de l'allocation de rentrée scolaire vient aggraver les difficultés des familles aux revenus les plus modestes, seules concernées par cette prestation soumise a de strictes conditions de ressources. Après la hausse de la TVA entrée en vigueur au 1er août 1995 et la baisse de l'allocation de rentrée scolaire décidée en août 1996, il lui demande s'il peut, d'ores et déjà, faire connaître la ou les mesures qu'il compte prendre en août 1997 afin de réduire encore le pouvoir d'achat des familles appartenant aux classes moyennes de notre pays.

Texte de la réponse

L'aide aux familles et notamment l'aide permettant aux familles les plus modestes d'assumer les charges de rentrée scolaire est une priorité pour le Gouvernement. Ainsi et malgré des contraintes budgétaires extrêmement fortes, le Gouvernement a décidé d'utiliser toutes les marges financières dont il dispose pour porter a titre exceptionnel le montant de l'allocation de rentrée scolaire de 416 francs a 1 000 francs par enfant scolarisé, soit plus que le doublement du montant légal de cette prestation. Cette mesure représente un effort très important pour le budget de l'Etat (3,3 milliards de francs). Elle a bénéficié a 3 millions de familles et 5,7 millions d'enfants. Elle vient s'ajouter a l'ensemble des aides publiques versées aux familles a l'occasion de la rentrée scolaire et qui s'élèvent a 8,6 milliards de francs (allocation de rentrée scolaire de base, aides a la scolarité, réduction d'impôt pour enfants scolarisés). Il convient également de rappeler la forte croissance des prestations en faveur de la petite enfance liée a la mise en oeuvre de la loi famille de 1994. Ainsi les dépenses d'allocation parentale d'éducation (APE) qui concernent 130 000 bénéficiaires devraient avoir doublé entre 1994 et 1996. De même, l'allocation de garde d'enfant a domicile (AGED) dont bénéficient 130 000 familles devrait croître de plus de 70 % en 1996 et cela pour la seconde année consécutive. Enfin l'aide a la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) qui concerne 300 000 familles devrait croître de plus de 20 % en 1996. Ainsi, la majoration exceptionnelle de l'ARS pour 1996 témoigne de la volonté du Gouvernement d'aider les familles autant que cela est possible dans le contexte actuel et s'inscrit dans le cadre plus général de la volonté du Président de la République de construire une politique familiale nouvelle et ambitieuse dont la réunion de la conférence nationale de la famille du 6 mai dernier a été la première étape. Cette volonté s'est d'ores et déjà concrétisée dans la réforme de l'impôt sur le revenu qui bénéficie fortement aux familles et particulièrement aux plus modestes d'entre elles. Elle trouvera son aboutissement au début de l'année 1997 lorsque le Gouvernement tirera les enseignements des travaux des groupes mis en place a l'issue de la conférence nationale de la famille.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43005

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4876

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5385